

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le

**23 FEV. 2021**

ID : 056-215601626-20210217-DB20210207B-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 17 février 2021

**CONVENTION AIDE AU DEPLOIEMENT DE CONTENEURS ENTERRES POUR LE TRI DU VERRE  
ET DU PAPIER - LORIENT AGGLOMERATION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Pascaline ALNO à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Armelle GEGOUSSE, Jean-Baptiste BOUYER à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE

**Présents : 29  
Pouvoirs : 04**

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

**CONVENTION AIDE AU DEPLOIEMENT DE CONTENEURS ENTERRES POUR LE TRI DU VERRE ET DU PAPIER - LORIENT AGGLOMERATION**

Rapporteur : Claude ORVOINE

Lorient Agglomération assure la collecte et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire intercommunal. L'établissement public a pour compétences la collecte déchets ménagers et assimilés et leur traitement des déchets, notamment la collecte sélective en apport volontaire du verre et papiers.

Lorient Agglomération est régulièrement sollicitée pour l'implantation de conteneurs enterrés verre et papiers dans le cadre d'aménagement VRD.

En effet, la mise en place de conteneurs enterrés est le plus souvent une réponse à des problématiques d'aménagements du type :

- Secteur urbain, habitat dense
- Secteur touristique : aménagements « discrets » pour la gestion des déchets
- Secteur d'habitat collectif : dégradations des colonnes aériennes, risque d'incendie.
- Eco-quartiers avec déplacements doux favorisés.

Ainsi, dans l'objectif d'améliorer le tri des administrés et de répondre à une demande des communes, Lorient Agglomération propose à ses communes membres de leur fournir un nombre limité de conteneurs enterrés pour le tri du verre et du papier.

La mise en place de ces conteneurs est encadrée par une convention entre la commune, Lorient Agglomération et, le cas échéant, les gestionnaires du ou des sites d'implantation. Cette convention permet de définir le rôle et les responsabilités de chacune des parties.

La ville de Ploemeur a fait savoir aux services de Lorient Agglomération qu'elle souhaitait bénéficier de cette offre et une liste de sites d'implantation leur ont été transmis à cet effet.

Au vu de la population de Ploemeur, l'équipement de 7 sites est envisagé.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 3 février 2021 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la présente convention pour le déploiement des conteneurs enterrés sur la commune de Ploemeur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite convention.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire